

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



MINISTRE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



PROJET SWEED-CI



Communication sur le thème :

**LE PARTENARIAT AVEC LES JURISTES AFIN
D'AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE
DEL'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LA LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
EN COTE D'IVOIRE**

Monsieur le Président du Comité de Pilotage du SWEDD Niger

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Président du Comité de Pilotage du SWEDD Mali

Mme/Mr le Représentant de la Banque Mondiale

Madame la Directrice Régionale de l'UNFPA Wcaro,

Madame la Directrice Exécutive de l'ARSIP,

Chers amis de la Presse,

Chers Participants

L'initiative « autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel » ou « Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend » (SWEDD) est une réponse concertée des chefs d'État du Sahel pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles et assurer leur autonomisation. Cette approche vise à accélérer la transition démographique et à positionner la région de manière à capter un dividende démographique en investissant dans l'émancipation sociale et économique des femmes et des filles.

Ce chantier ouvert par nos Gouvernements dans les domaines de l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes et des jeunes constitue une priorité qu'il faut accélérer et étendre pour donner à nos États la chance de tirer le meilleur profit du Dividende Démographique et de ses retombées socioéconomiques.

Dans ce sens, la Côte d'Ivoire, en s'inscrivant dans cette démarche, s'engage fermement sur la voie de l'atteinte des objectifs de développement durable, énoncés dans l'Agenda de 2030 des Nations Unies pour le développement durable, celui de l'Union Africaine 2063 et dans la position africaine commune sur l'agenda du développement après 2015, adoptée lors du sommet des chefs d'États de l'Union Africaine en janvier 2014 à Addis-Abeba.

Mesdames et Messieurs,

L'efficacité des interventions développées au sein du SWEDD, en rapport avec l'atteinte de ses résultats programmatiques, pose la problématique de sa dimension multisectorielle et la nécessité de l'implication d'acteurs clés. A cet effet, il est tout à fait légitime de rechercher et de mettre en lumière la contribution des juristes dans la protection des droits des femmes et des adolescentes pour leur autonomisation.

Dans le sahel, les pratiques traditionnelles néfastes à l'Autonomisation des femmes qui constituent les plus grands défis à relever sont : l'excision, les violences physiques, l'inégalité basée sur le genre, les mariages précoces et / ou forcés des enfants et des femmes et la déscolarisation des filles et des femmes dont les conséquences immédiates et à moyen termes sont l'hémorragie, le tétanos, la fistule obstétricale, l'exposition à l'infection à VIH et IST, la déscolarisation des filles, la perte de confiance en soi, la honte, la révolte.

En la matière, les statistiques sont alarmantes en Côte d'Ivoire. En effet, selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2011-2012 et le rapport 2021 d'analyse statistique sur les

violences basées sur le genre (VBG) du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) :

- 36% des filles ivoiriennes sont mariées ou en union avant 18 ans ;
- 38% des femmes entre 15 et 49 ans ont subi une excision ;
- En matière de MGF, la Côte d'Ivoire enregistre parmi les taux les plus élevés de l'Afrique de l'Ouest, particulièrement dans le Nord-Ouest (87,9%), le Nord (87,7%), et l'Ouest (73,3%) du pays ;
- En 2021, sur les 3 193 cas de VBG rapportés, 84,91% ont été commis sur les personnes de sexe féminin dont 58,43% sont des filles. L'analyse des données par tranche d'âge révèle que sur 693 cas de viols, 89,46% sont commis sur des enfants ;
- En milieu scolaire, 754 élèves, soit 23,61 % ont été victimes de VBG. Les élèves de sexe féminin sont les plus touchées par les viols dont la proportion de 46,19%. En outre, 80,76% des cas de VBG déclarés ont pour auteurs des personnes connus ou qui ont un lien avec la victime.

Mesdames et Messieurs,

A ce stade de mon propos, il apparaît nécessaire de dire quelques mots sur les facteurs qui sont à l'origine de ces problématiques mises en exergue ci-dessus.

Les facteurs prégnants expliquant la persistance de ces vulnérabilités qui menacent les investissements engagés en vue de l'autonomisation des cibles bénéficiaires du SWEDD tiennent notamment à l'ignorance par les communautés des textes de loi lorsqu'ils existent, au défaut d'appropriation de leur contenu ou encore à la question de la répression des VBG, elle-même liée au problème de l'accessibilité des populations au système juridique et judiciaire.

Ces facteurs induisent, en terme de réponse, la nécessité d'une action inclusive, concertée et multisectorielle avec tous les acteurs clés et notamment le partenariat avec les acteurs de l'univers du droit pour garantir un cadre d'action favorable à l'initiative SWEDD. Pour ce faire, un partenariat stratégique a été établi avec les juristes, experts en la matière.

Mesdames et Messieurs,

La contribution des juristes devra ainsi impacter tant le cadre juridique national que le dispositif juridique communautaire, vu la dimension régionale du Projet.

Au niveau national, l'implication active des juristes dans l'initiative SWEDD consiste en la mise en place d'un environnement juridique adéquat, respectueux des droits des femmes à la santé et à l'éducation et qui les protège contre toutes les formes de violence basées sur le Genre.

Il s'agit pour les juristes d'évaluer le cadre juridique national, de mobiliser les décideurs pour leur engagement dans les réformes juridiques relatives à l'autonomisation des femmes et des filles, d'assurer la diffusion massivement des textes de loi existants auprès des communautés pour améliorer la connaissance de la loi, faciliter son appropriation et permettre sa mise en œuvre rigoureuse et de renforcer la pression juridique sur les auteurs et complices de pratiques néfastes à la Santé Reproductive, notamment l'excision, les violences physiques, les inégalités basées sur le genre et les mariages précoces ou forcés.

Ce partenariat inclut les consultations et le dialogue entre toutes les parties prenantes notamment les experts juridiques, les parlementaires, les Organisations de la Société Civile (OSC), les plateformes

religieuses ainsi que d'autres acteurs clés engagés dans les réformes juridiques relatives à l'autonomisation des femmes et des filles.

Dans sa dimension communautaire et au regard des priorités communes identifiées par les Etats partis au SWEDD, ce partenariat poursuivra la génération et le partage des connaissances ainsi que la mise en place d'un cadre juridique commun harmonisé, conforme aux engagements résultant des conventions régionales favorables à l'autonomisation des femmes et des filles. Aussi il contribuera à la réalisation de leurs droits individuels et collectifs à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et corporelle, à l'éducation, à l'égalité, à la non-discrimination et à la sûreté de leur personne.

En ce sens, il est indispensable de disposer de directives consensuelles pour la promotion des droits dans l'espace CEDEAO. A ce sujet, il convient de saluer l'action de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) qui a méthodiquement élaboré, les 04 et 05 avril dernier à Niamey, une directive sur les droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction dans l'espace CEDEAO qui, si elle est adoptée par les instances communautaires et transposée par les pays membres, contribuera significativement à l'autonomisation des filles et des femmes et à la réalisation de leurs droits.

Cette dynamique doit se poursuivre par d'autres activités telles que l'élaboration de guides régionaux sur les droits à la santé sexuelle et reproductive, des missions de plaider au niveau des gouvernements pour l'adoption de positions communes sur des questions majeures en lien avec le dividende démographique notamment l'éducation des filles enceintes et/ou mariées, l'âge minimum du mariage et les mutilations génitales féminines et la mise en commun des moyens de police judiciaire pour dissuader les MGF tout le long des frontières des pays à forte prévalence de MGF (Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso).

A cette étape de mon propos, je voudrais saisir l'occasion pour vous partager l'expérience ivoirienne, notamment le cas de la Plateforme des juristes.

En effet, conformément aux recommandations de l'atelier régional de Nouaktoch de 2019, la Côte d'Ivoire a mis en place un groupe de travail technique dénommé « *Equipe Juridique* », formalisé par un arrêté ministériel du 21 février 2022.

Composée essentiellement de juristes et de personnes ressources issues de l'administration publique et de la société civile, l'Equipe juridique de Côte d'Ivoire constitue une plateforme nationale de concertation, de réflexion et d'aide à la prise de décision sur les questions juridiques majeures intéressant l'autonomisation de la femme et le dividende démographique.

Ce groupe de travail technique, qui fonctionne bien et dispose d'un plan de travail annuel budgétisé, organisé autour d'axe d'interventions, compte plusieurs actions à son actif.

Ainsi, dans le cadre de la vulgarisation des textes juridiques au sein des communautés cibles et du renforcement de la prise en charge juridique et judiciaire, l'Equipe juridique de Côte d'Ivoire a élaboré un recueil de textes juridiques et de décisions de justice sur le mariage précoce et/ ou forcé, les MGF, la scolarisation continue des filles et autres VBG.

A cette compile de textes commentés et en vue de faciliter les plaintes et dénonciations, a été adjoint un guide simplifié d'information sur les procédures de saisine des organes de police judiciaire et de justice, comportant un répertoire des structures publiques et associatives intervenant dans la prévention et la prise en charge des personnes survivantes de VBG.

Ces deux documents ont fait l'objet d'une remise officielle à plusieurs organisations de la société civile actives dans la promotion et la défense des droits de la femme, aux ministères techniques

partenaires ainsi qu'aux applicateurs de la loi (magistrats, OPJ et APJ) des localités de mise en œuvre de projet.

Par ailleurs et dans la perspective de rendre accessible aux populations le contenu de la loi, le recueil de textes et le guide simplifié d'information ont fait l'objet d'une traduction en 5 langues locales sous la supervision des membres de l'Equipe juridique. Ils ont également élaboré, sur la base desdits documents, des messages clés à caractère juridique destinés aux supports de communication.

Ce sont d'ailleurs ces supports de communication qui sont utilisés par l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, bénéficiaire, à l'initiative de l'Equipe juridique, d'un financement du SWEDD pour le projet de vulgarisation du droit et de renforcement de la prise en charge juridique et judiciaire des personnes survivantes de violences basées sur le genre, en abrégé PRO-PEC J.

Ce projet, mis en œuvre dans 5 localités de la Côte d'Ivoire et qui n'est qu'à 5 mois d'exécution, enregistre déjà de bons résultats : ce sont 2000 personnes cibles des espaces sûres scolaires qui ont bénéficié d'informations juridiques sur les questions de VBG dont 1 800 filles, plus de 5 000 personnes touchées par les animations grands publics sur le mariage des enfants, les violences sexuelles, les MGF, la scolarisation de la femme, 258 consultations juridiques gratuites et 10 prises en charge judiciaire offertes à des femmes et des adolescentes en situation de vulnérabilité.

Dans le même cadre, l'Equipe juridique de Côte d'Ivoire a renforcé les capacités 150 relais communautaires et guides religieux en détection et référencement des cas de VBG identifiés vers les structures de prise en charge Juridique et judiciaire.

S'agissant des réformes du cadre juridique et institutionnel à initier, l'Equipe juridique, au regard du contexte national, a conduit l'élaboration d'un guide de plaidoyer pour l'adoption de la loi sur la Santé de la Reproduction, comportant un guide d'entretien et de focus group, avec l'appui de spécialistes en communication pour le changement des normes sociales et des comportements.

Ce document, qui détermine la stratégie du plaidoyer, son contenu et ses différents acteurs, fera très prochainement l'objet d'une remise officielle au Ministère en charge de la Santé qui assure le leadership du processus d'adoption de la loi SR en Côte d'Ivoire.

Pour 2022, l'Equipe juridique de Côte d'Ivoire a inscrit dans son plan :

En matière de réformes du cadre juridique et institutionnel pour l'autonomisation de la Femme et de la jeune fille :

- L'appui au processus d'adoption de l'Arrêté interministériel portant création des Bureaux d'accueil Genre dans les Commissariat de Police, les Brigades de Gendarmerie et les Tribunaux ;
- L'appui au plaidoyer auprès du Parlement (Assemblée Nationale et SENAT) pour l'adoption de la loi ivoirienne sur la santé de la reproduction ;

En matière de renforcement de l'accès aux droits et à la Justice des cibles bénéficiaires du SWEDD :

- L'élaboration et la diffusion de la cartographie des structures de prise en charge juridique et judiciaire ;
- L'élaboration et l'opérationnalisation des Procédures Opérationnelles Standards (POS) pour l'uniformisation et l'harmonisation de la prise en charge juridique et judiciaire intégrant une stratégie de dénonciation anonyme ;

- Le renforcement de la collaboration entre applicateurs de la loi d'une part et entre applicateurs de loi et les autres intervenants de la prise en charge holistique en matière de VBG d'autre part ;

En matière de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire :

La souscription au bénéfice des 300 Magistrats et Officiers de police judiciaire des localités de mise en œuvre du SWEDD d'un abonnement annuel en ligne auprès du Centre National de Documentation Juridique pour l'accès aux textes juridique publiés.

En définitive, l'initiative SWEDD est une chance pour nos Etats pour impulser durablement une croissance économique soutenue et une amélioration des conditions de vie des populations. Pour cela, il importe de développer une approche multisectorielle en promouvant notamment le partenariat avec les acteurs clés dont les juristes afin d'assurer et de garantir un environnement favorable à l'autonomisation des adolescentes et des Femmes.